

Le Conseil d'État annule la suppression des chèques-vacance pour les retraités de la fonction publique d'État

écrit par Juvénal de Lyon | 26 juin 2025



shutterstock.com • 1948602367



shutterstock.com • 1948602367

**Bonne ou mauvaise nouvelle pour les retraités concernés,
les caisses
de l' Etat sont à sec !!! Faut prendre l'argent ... « là
où qu'elle est »
clamait autrefois Georges Marchais ! Êtes vous concerné
et
quelles sont vos réactions ?**

Juvénal

Le 2 août 2023, le ministère de la Fonction publique avait publié une circulaire visant à supprimer l'accès aux chèques-vacances pour les retraités de la fonction publique d'État. Jusque-là, cette aide financière faisait partie des prestations sociales interministérielles et était ouverte à tous les agents, qu'ils soient actifs ou retraités. Le gouvernement avait justifié cette mesure par la nécessité de réduire les dépenses publiques, dans un contexte de déficit budgétaire croissant. Mais cette décision avait immédiatement provoqué l'indignation de nombreux syndicats, notamment l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), qui défend également les droits des

retraités.

<https://dai.ly/x8vm1gy>

Les syndicats saisissent le Conseil d'État

Six syndicats représentatifs de la fonction publique (FGF-FO, UNSA, FSU, Solidaires, CGT et CFE-CGC) avaient décidé, en 2024, de déposer un recours devant le Conseil d'État. Ils estimaient que cette exclusion des retraités était injuste et que la décision avait été prise sans respecter les règles du dialogue social.

Le 24 juin 2025, le Conseil d'État leur a donné raison. Dans sa décision, il a annulé la circulaire de 2023, en soulignant un vice de procédure : les syndicats n'avaient pas été consultés avant sa publication, comme la loi l'exige. En conséquence, la précédente circulaire, datée du 20 décembre 2020, est de nouveau en vigueur. Elle rétablit le droit pour les retraités d'avoir accès aux chèques-vacances.

Une décision saluée par les syndicats

Pour les syndicats, cette décision est une victoire. L'UNSA a salué « une excellente nouvelle » et se félicite que les retraités puissent à nouveau bénéficier de cette prestation. « L'action syndicale a porté ses fruits », a déclaré l'organisation sur [son site](#).

À l'inverse, plusieurs responsables politiques et commentateurs dénoncent une décision jugée irresponsable sur le plan budgétaire. Alors que la dette publique dépassait les 3 300 milliards d'euros en 2024, rapporte [l'Insee](#), certains estiment qu'il est urgent de

supprimer ce type d'avantage.

La journaliste Eugénie Bastié, du Figaro, a notamment critiqué sur X « un privilège payé par les impôts » et déploré « l'impuissance totale » de l'État à faire des économies.

Source : <https://www.valeursactuelles.com/societe/le-conseil-de-tat-annule-la-suppression-des-cheques-vacance-pour-les-retraites-de-la-fonction-publique-detat>

Lyon

Juvénal de